

Questions orales

[Français]

LES FINANCES

L'INDUSTRIE DE LA CHEMISE AU QUÉBEC—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INSTAURER UNE POLITIQUE PLUS EFFICACE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui est responsable de la politique canadienne au sujet des accords internationaux de tarifs et de commerce, ou à son ministre d'État.

L'Institut canadien des manufacturiers du vêtement a fait des instances répétées au gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, depuis un an déjà pour souligner la situation désastreuse dans laquelle se trouve l'industrie des fabricants de chemises au Québec, situation aggravée par la politique de ce gouvernement à l'égard de l'importation des chemises d'outre-mer. Le ministre, ou son ministre d'État, est-il disposé à exposer à la Chambre les démarches qu'il a faites auprès des pays en cause, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'accord général des tarifs et du commerce en vue de diminuer l'effet nuisible qu'exerce cette politique sur l'industrie en cause, ou, et c'est là ma question, quels efforts a-t-il faits au sein du gouvernement en vue de changer cette politique?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le sujet abordé par le député dans sa question fait l'objet des préoccupations de ce gouvernement depuis de nombreuses années, et l'efficacité des mesures prises par ce gouvernement remonte au moment où l'actuel ministre des Transports était ministre de l'Industrie et du Commerce. Dans le moment, le ministre de l'Industrie et du Commerce examine la nouvelle politique du gouvernement relativement à nos obligations dans les cadres des accords généraux sur le tarif et les douanes, et le député sait très bien que cette limite de notre politique doit être conforme aux dispositions de l'article 19 desdits accords généraux.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, les efforts au sein du gouvernement ont eu des résultats négatifs.

Ma deuxième question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises). Compte tenu de la fermeture le 15 février de la compagnie Chemise Yamaska à Saint-Hyacinthe et la mise à pied de 115 ou 125 employés, le ministre peut-il expliquer pourquoi il est tellement inefficace au sein du Cabinet, ou tellement insensible au sort de ses concitoyens, du gagne-pain de plusieurs centaines de personnes dans les environs de Saint-Hyacinthe et de la fermeture d'autres entreprises menacées, de mises à pied à Trois-Rivières, à Saint-Romuald, à Saint-Denis de Richelieu, au Cap-de-la-Madeleine, à Montréal, à Saint-Georges de Beauce et à Lachine.

Mme le Président: A l'ordre! Je suppose qu'il y avait une question dans cette longue déclaration du député. Mais, je vais permettre qu'on réponde à la question.

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, malgré l'inefficacité du député à poser ses questions, j'aimerais lui dire que nous étudions très activement, à l'heure actuelle, les recommandations du rapport sur le textile et le vêtement. Nous sommes fort préoccupés par la situation actuelle dans l'industrie de la chemise, mais nous espérons que d'ici la fin du mois de mars, nous serons en mesure de statuer ou d'avoir un énoncé de politique gouvernementale sur les conclusions du rapport du textile et du vêtement.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. YURKO—ANNIVERSAIRE

Mme le Président: Le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) m'a prévenu qu'il soulèverait la question de privilège. Comme il m'a remis sa note juste avant la période des questions, et comme elle ne concerne pas les délibérations de la Chambre et puisqu'il n'en explique pas les motifs, je lui demanderais de fournir un peu plus de détails. J'entendrai donc sa question de privilège une autre fois.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'ai voulu vous signaler que j'arbore aujourd'hui une rose rouge parce que ma femme, avec la complicité de mes collaborateurs, a décrété qu'à l'occasion de mon 55^e anniversaire, je devais porter une rose rouge. J'aurais aimé qu'elle fût bleue, mais je dois me contenter d'une rose.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—LES RESPONSABILITÉS DES MINISTRES SUPPLÉANTS

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une question qui concerne le leader du gouvernement à la Chambre en sa qualité de président du Conseil privé. Hier, il a déposé un décret du conseil portant le n° 1980-2824 et renfermant la liste des ministres suppléants et des seconds ministres suppléants. On n'indique pas qui à la Chambre est chargé de répondre au nom de la Commission canadienne du blé. On n'indique pas non plus qui répondra aux questions relatives au pipe-line. Pouvons-nous supposer qu'il n'y a rien de changé à cet égard?

En second lieu, je me demande si nous pouvons nous fier à cette liste, car aujourd'hui même le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) ayant posé une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au sujet du développement économique, c'est le ministre des Transports (M. Pepin) qui y a répondu. Dans ce cas, le ministre des Transports devrait s'occuper de répondre aux questions sur le développement économique. Pouvons-nous obtenir des précisions à ce sujet?